Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200679-20251208-D972025-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025 – 19 H 00

❀❀❀❀

Date de la convocation : le 1er décembre 2025

Présidence de : M. Yannick LE GOFF - Maire

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, Mme BRIENT, M. LACHIVER, Mme KERHOUSSE – Adjoints au Maire, Mesdames COBIGO, COMMAULT, I. CORRE, LOYER, SABLE, TANGUY, Messieurs BELEGAUD, BOLLOCH, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX, MONNIER

Absents excusés : Mesdames C. CORRE et COURTIN
Monsieur URVOY

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame COURTIN à Madame LOYER
Monsieur URVOY à Madame I. CORRE

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre MONNIER

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 97/2025
EXTENSION DE L'ALARME INCENDIE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA FONTAINE

Monsieur PERU indique que lors du dernier conseil d'école les enseignants ont rapporté que lors des exercices incendie le bruit émis par l'alarme n'est pas suffisant pour être entendu dans l'ensemble du bâtiment. Il conviendrait donc de procéder à une extension du système.

Un devis a été demandé à l'entreprise AM ELEC qui a procédé à l'installation du dispositif lors de la construction de l'école. Le devis est de 2 856.78 € TTC.
La société SPIE qui est chargée de la maintenance des systèmes d'incendie des bâtiments communaux a également été sollicitée. Elle a fait une offre à 1 999.91 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fait le choix de confier les travaux d'extension de l'alarme incendie à l'entreprise SPIE pour la somme de 1 999.91 € TTC et autorise le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre MONNIER.